

Procès-verbal de la réunion statutaire de l'assemblée générale tenue le 5 novembre 2010 au siège social de l'Université du Québec au local 2410 (AG-014)

Sont présents :

De la direction :

Marcel Belleau (ARUQSS et APRÈS L'UQAM)
Francine David (APRÈS L'UQAM)
Pierre Laplante (ARUQAR)
Thérèse Leduc (APRÈS L'UQAM)

Des associations affiliées :

Association du personnel retraité de l'UQAM (APRÈS L'UQAM) – 3 délégués
Francine David, Thérèse Leduc

Associations des personnels retraités de l'INRS (APRÈS-INRS) – 3 délégués
Rudolf Bertrand

Association des personnes retraitées de la Télé-université (APRTU) – 2 délégués

Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM (APR-UQAM) – 3 délégués
Robert Anderson, Yvon Pépin

Association des professeurs retraités de l'UQTR (APR-UQTR) – 3 délégués

Association des retraités(e)s de l'ENAP (ARENAP) – 2 délégués
André Parent, Serge Raymond

Association des retraités de l'UQAC (ARUQAC) – 3 délégués
Patric Brard, Nicole Morissette

Association des retraités de l'UQAR (ARUQAR) – 3 délégués
Marielle Cantin

Association des retraités de l'UQAT (ARUQAT) – 2 délégués

Association des retraités de l'UQO (ARUQO) – 2 délégués
Jacques-André Lequin

Association des retraités de l'UQ (ARUQSS) – 2 délégués
Georges Arcand, Louis Barbeau

Association des retraités de l'UQTR (ARUQTR) – 3 délégués
Michel Blouin, Jacques Massé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion
3. Adoption du procès-verbal de la 13^e réunion de l'Assemblée générale (FRUQ-06G AG-013 2010 11 05)
4. Ratification des actes *posés par* la direction
5. Dissolution de l'Association des personnes retraitées de la Télé-Université (APR-UQTR)
6. Dépôt des états financiers de l'exercice 2009-2010
 - 6.1 Rapport financier au 31 août 2010
 - 6.2 Cotisations des associations affiliées
 - 6.3 Rapport du vérificateur interne 2009-2010
 - 6.4 Nomination du vérificateur interne 2010-2011
7. Propositions de la direction
 - 7.1 Adoption du rapport financier au 31 août 2010
 - 7.2 Cotisations des associations affiliées pour l'exercice 2011-2012
 - 7.3 Soutien aux associations éloignées pour l'exercice 2010-2011
 - 7.4 Adoption des prévisions budgétaires 2010-2011
8. Rapport des responsables des dossiers majeurs
 - 8.1 Rapport du responsable du dossier du régime de retraite
 - 8.2 Rapport du responsable du dossier des assurances collectives
9. Nomination à la responsabilité des dossiers majeurs et des représentants aux instances réseau
 - 9.1 Responsable du dossier des régimes de retraite
 - 9.2 Responsable du dossier des assurances collectives
 - 9.3 Responsable du site WEB
 - 9.4 Représentants au CIRAC
 - 9.5 Représentants au CRAC
 - 9.6 Représentation de la FRUQ en 2010-2011
10. Rapport annuel 2009-2010
11. Dossier de concertation 2008-2009
12. Association des professeurs retraités de l'université du Québec à Trois-Rivières (APR-UQTR)

13. Rencontre, au cours de la prochaine année, entre la direction de la FRUQ et les présidents et présidentes des associations de retraités affiliées à la FRUQ pour une réflexion sur les bienfaits et l'importance de l'existence de la FRUQ.
14. Élection à la présidence et à la vice-présidence au secrétariat de la FRUQ
15. Varia
16. Levée de l'assemblée

Les participants seront reçus au siège social de l'Université du Québec vers 12 h 30 par madame Hélène Grand-Maître, vice-présidente à l'Administration, à la salle 2332 (2^e étage de l'UQ).

1. Ouverture de la réunion

Après avoir déclaré la réunion ouverte, la présidente, Thérèse Leduc, souhaite la bienvenue aux participants. Elle invite les participants à se présenter à tour de rôle. Jacques-André Lequin agit à titre de secrétaire de la réunion en l'absence du vice-président au secrétariat, Denis Rivest.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution AG-014-0001

Sur proposition de Rudolf Bertrand, avec l'appui de André Parent, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît aux pages précédentes et d'y ajouter à varia : communication à la FRUQ des noms et coordonnées des présidents (es) des associations affiliées.

Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal 5 novembre 2010 (AG-014)

Résolution AG-014-0002

Sur proposition de Louis Barbeau, avec l'appui de Rudolf Bertrand, il est résolu d'adopter le procès-verbal AG-014 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Ratification des actes posés par la direction

Résolution AG-014-0003

Sur proposition de Marielle Cantin, avec l'appui de André Parent, il est résolu de ratifier les actes posés par la direction au cours du dernier mandat écoulé.

Adoptée à l'unanimité.

5. Dissolution de l'Association des personnes retraitées de la Télé-Université (APR-UQTR)

Résolution AG-014-0004 (AG-014-0100)

Sur proposition de Serge Raymond, avec l'appui de Marielle Cantin, il est résolu, compte tenu de la dissolution de l'Association des personnes retraitées de la Télé-Université (APR-TU), de se conformer aux dispositions de l'article 2.6 des Statuts et règlements généraux de la FRUQ et de retirer l'Association des personnes retraitées de la Télé-Université (APR-TU) de la Fédération des retraités de l'Université du Québec en 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité.

6. Dépôt des états financiers de l'exercice 2009-2010

6.1 Rapport financier au 31 août 2010

La vice-présidente à la trésorerie présente les *États financiers au 31 août 2010 (FRUQ-05)*. Les produits ont été de 9 388,00 \$ et les charges de 5 128,62 \$. Il se dégage un surplus pour l'année de 4 259,38 \$. Le surplus accumulé se chiffre à 9 375,48 \$. Le surplus s'explique par une diminution conjoncturelle des frais de voyage. Advenant que l'année courante génère un surplus similaire, il sera proposé d'offrir une ristourne aux associations membres tout en maintenant la cotisation actuelle.

6.2 Cotisations des associations affiliées

La vice-présidente à la trésorerie dépose le tableau de l'*Évolution des membres des associations affiliées (FRUQ-05d)*. Ce tableau établit le décompte annuel des membres de chacune des associations affiliées pour les années à partir de 2005-2006. Le nombre de membres a ainsi évolué de 932 à 1002. Elle ajoute que les prévisions budgétaires de 2010-2011 seront basées sur 1 025 membres. Dans cette perspective, les cotisations devraient être maintenues à 4,00\$ par membre.

6.3 Rapport du vérificateur interne 2009-2010

Louis Barbeau, le vérificateur interne, présente son rapport (FRUQ-05G). Il n'a pas *relevé d'erreurs pouvant influencer l'intégrité des documents et rapports* qu'il a examinés.

Il suggère des modifications au formulaire :

frais de déplacement afin d'inclure les montants forfaitaires établis par la FRUQ quant aux déplacements entre certaines villes et, le cas échéant, indiquer le montant réclamé au delà du forfait.

Il soulève le fait que des rapports concernant le remboursement de frais présentés par la

Présidente ou la Vice-présidente à la trésorerie ne comportent pas toujours de preuve de vérification sur le formulaire.

La présidente mentionne qu'il est vrai que les rapports ne comportent pas toujours la signature de la présidente ou de la vice-présidente à la trésorerie, cependant, pour chacune des dépenses présentées, avec preuves à l'appui, elles font l'objet d'une confirmation par téléphone ou par courriel. Elle confirme également qu'elles ont déjà apportées les corrections et que chacun des remboursements de dépenses comportent les autorisations nécessaires.

Finalement, le vérificateur souligne qu'il n'a pas retrouvé de résolution ou politique concernant des montants versés à l'occasion d'un décès d'un conjoint d'un membre du

Sur ce dernier point, la présidente nous fait part de la politique adoptée en 2203 qui prévoit une somme de 50 \$ pour le décès de l'un des membres du bureau ou de leurs conjointes ou conjoint. Des membres questionnent la pertinence d'une telle politique et des frais qu'elle peut générer. Il en ressort un consensus quant à la nécessité de restreindre cette politique, sinon de l'abolir. La direction de la FRUQ soumettra un projet de résolution en ce sens à la prochaine assemblée générale statutaire.

6.4 Nomination du vérificateur interne 2010-2011

Louis Barbeau se dit disposé à assumer pour une autre année les fonctions de vérificateur interne.

Résolution AG-014-0005

Sur proposition de Georges Arcand, avec l'appui de Jacques-André Lequin, il est résolu de nommer Louis Barbeau comme vérificateur de la FRUQ pour l'année 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité.

7. Propositions de la direction

7.1 Adoption du rapport financier au 31 août 2010

RÉSOLUTION AG-014-0006 (AG-014-0101)

Attendu les dispositions de l'article 3.1 f) des Statuts et règlements généraux précisant les rôle et pouvoirs de l'assemblée générale;

attendu le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie des états financiers de l'exercice 2009-2010 et du rapport d'examen des livres comptables et des états financiers ;

attendu la recommandation de la direction;

sur proposition de Louis Barbeau, avec l'appui de Rudolf Bertrand, il est résolu : d'adopter les états financiers de l'exercice 2009-2010 tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Cotisations des associations affiliées pour l'exercice 2011-2012

RÉSOLUTION AG-014-0007 (AG-014-0102)

Attendu les dispositions de l'article 3.1 d) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'assemblée générale;

attendu les prévisions budgétaires déposées par la vice-présidente à la trésorerie (document FRUQ-05c 2010-2011);

attendu la décision prise à l'assemblée générale 2003 de fixer à l'avenir la cotisation des associations affiliées une année à l'avance, afin de faciliter pour les associations l'établissement des prévisions budgétaires;

attendu la recommandation de la direction;

sur proposition de Robert Anderson, avec l'appui de Georges Arcand, il est proposé de fixer à 4 \$ par membre cotisant à la Fédération la quote-part des associations affiliées pour l'exercice financier 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Soutien aux associations éloignées pour l'exercice 2010-2011

RÉSOLUTION AG-014-0008 (AG-014-0103)

Attendu la résolution AG-006-0058 par laquelle la Fédération adopte une politique de soutien aux associations éloignées pour les frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions de l'assemblée générale et propose une formule de calcul appropriée ;

attendu la résolution AG-008-0086 par laquelle la formule a été amendée;

attendu la recommandation de la direction de reconduire la formule appliquée, en 2009-2010, pour le soutien aux associations éloignées ;

sur proposition de Louis Barbeau, avec l'appui de Yvon Pépin, il est résolu :

a) d'affecter en 2010-2011 une somme de 1 000\$ pour les déplacements et de 360\$ pour l'hébergement dans le cadre de la politique de soutien aux régions éloignées ;

b) d'inscrire ces montants aux prévisions budgétaires 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Adoption des prévisions budgétaires 2010-2011

RÉSOLUTION AG-014-009 (AG-014-0104)

Attendu les dispositions de l'article 3.1 d) des Statuts et règlements généraux précisant les rôles et pouvoirs de l'assemblée générale;

attendu les prévisions budgétaires déposées par la vice-présidente à la trésorerie (document FRUQ-05c 2010-1011);

sur proposition de Robert Anderson, avec l'appui de Rudolf Bertrand, il est résolu : d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2010-2011 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

8. Rapport des responsables des dossiers majeurs

8.1 Responsable du dossier des régimes de retraite (FRUQ-08c)

Marcel Belleau présente son rapport portant principalement sur le Régime de retraite de l'Université du Québec. Le rendement du RRUQ, qui était pour l'année dernière de -18% est revenu en territoire positif : 15,52%.

Malheureusement, pour la deuxième année de suite, le régime n'a pu procéder à l'indexation pour le service depuis 2005. Cela n'a pas encore un impact important pour les retraités concernés et il faut se souvenir que les indexations non versées le seront [rétroactivement, n.d.l.r.] dès que le ratio de solvabilité le permettra.

8.2 Responsable du dossier des assurances collectives (RUQ-09c)

Pierre Laplante dépose et présente son rapport portant sur les aspects suivants : les demandes des retraités et de leurs associations et les réunions du CRAC.

Les tarifs des assurances ont été mis à jour sur le site Web de la FRUQ. Plusieurs demandes lui sont adressées par des retraités qui atteignent 65 ans concernant les assurances maladie. Il rappelle qu'il est prêt à rencontrer les associations de retraités pour leur présenter un document *PowerPoint* sur le sujet.

RÉSOLUTION AG-014-0010

Sur proposition de Jacques-André Lequin, avec l'appui de Francine David, il est résolu d'adresser des remerciements aux deux responsables des dossiers majeurs, Marcel Belleau et Pierre Laplante pour leur excellent travail.

Adoptée à l'unanimité

9. Nomination à la responsabilité des dossiers majeurs et des représentants aux instances réseau

9.1 Responsable du dossier des régimes de retraite

RÉSOLUTION AG-014-0011 (AG-014-0105)

Sur proposition de Jacques Massé, avec l'appui de Serge Raymond, il est résolu : de confier à Marcel Belleau le poste de responsable du dossier des régimes de retraite pour l'exercice 2010--2011.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Responsable du dossier des assurances collectives

RÉSOLUTION AG-014-0012 AG-014-0106

Sur proposition de André Parent, avec l'appui de Denis Bertrand, il est résolu : de confier à Pierre Laplante le poste de responsable du dossier des assurances collectives pour l'exercice 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Responsable du site WEB

RÉSOLUTION AG-014-0013 (AG-014-0107)

Sur proposition de Louis Barbeau, avec l'appui de Marielle Cantin, il est résolu : de nommer Denis Rivest responsable du site WEB de la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ) pour l'exercice 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Représentants au CIRAC

Les représentants au CIRAC seront Marcel Belleau et Pierre Laplante.

9.5 Représentants au CRAC

Les représentants au CRAC seront Louis Barbeau, Pierre Laplante et Jacques-André Lequin.

9.6 Représentation de la FRUQ en 2010-2011**RÉSOLUTION AG-014-0014 (AG-014-0108)**

Sur représentation de la direction, avec l'appui de Georges Arcand, il est résolu que la représentation de la FRUQ aux instances de concertation se fasse selon la répartition

suiva

Sigle	Instance de concertation ou organisme affinitaire	Nombre de représentants	Représentants de la FRUQ (et statut au sein de l'organisme)
CIRRAC	Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives	2	Marcel Belleau, observateur Pierre Laplante, observateur
CRAC	Comité réseau des assurances collectives (Université du Québec)	3	Louis Barbeau Pierre Laplante Jacques-André Lequin

Adoptée à l'unanimité.

10. Rapport annuel 2009-2010 (FRUQ-02)**RÉSOLUTION AG-014-0015 (AG-014-0109)**

Attendu les dispositions de l'article 3.1 f) des Statuts et règlements généraux de la Fédération;

attendu le dépôt par la direction d'un projet de rapport annuel 2009-2010;

sur proposition de Rudolf Bertrand, avec l'appui de Jacques Massé, il est résolu :

- a) de recevoir et d'accepter le rapport annuel 2009-2010 tel que déposé; et
- b) de le faire parvenir aux destinataires habituels.

Adoptée à l'unanimité

11. Dossier de concertation 2008-2009

Parce qu'il pourrait être préjudiciable que certains renseignements contenu dans le dossier soit accessible au grand public, ce dossier ne sera pas placé sur le site *WEB* de la FRUQ.

12. Association des professeurs retraités de l'université du Québec à Trois-Rivières (APR-UQTR)

RÉSOLUTION AG-014-0016

Attendu que l'APR-UQTR n'a pas versé de cotisation depuis 2008-2009;

Attendu les démarches faites par la présidente pour contacter l'APR-UQTR;

Attendu la lettre du 25 octobre 2010 de la présidente au président de l'APR-UQTR;

Attendu que l'APR-UQTR n'a pas manifester sa volonté de régulariser sa situation au sein de la FRUQ;

Attendu l'article 2 (plus précisément : 2.5 et 2.6) de nos Statuts et règlements;

Sur proposition de Rudolf Bertrand, avec l'appui de Yvon Pépin, il est résolu : que s'il est impossible d'obtenir un engagement de l'APR-UQTR à régulariser sa situation, avant le 31 décembre 2010, que l'APR-UQTR soit exclue de la FRUQ, et ce en conformité avec l'article 2

(paragraphe 2.6) de nos Statuts et règlements. Une lettre sera adressée au président de l'APR-UQTR l'informant de la décision de l'Assemblée générale de la Fédération des retraités de l'Université du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

13. Rencontre au cours de la prochaine année, entre la direction de la FRUQ et les présidents et présidentes des associations de retraités affiliées à la FRUQ pour une réflexion sur les bienfaits et l'importance de l'existence de la FRUQ.

La présidente rappelle que la Fédération des retraités de l'Université du Québec a été fondée le 17 mars 1999 dans le but de mieux défendre les intérêts des retraités dans les dossiers collectifs qui touchent l'ensemble des retraités du réseau de l'Université du Québec, notamment en ce qui concerne les assurances collectives et les régimes de retraite. Il serait important de réfléchir sur les bienfaits et l'importance de l'existence de la FRUQ aujourd'hui.

Cette réunion pourrait avoir lieu au printemps, probablement en avril 2011 ; à l'unanimité, les représentants des associations affiliées sont en faveur de cette rencontre .

14. Élection à la présidence et à la vice-présidence au secrétariat de la FRUQ.

Pierre Laplante agit comme président d'élection.

RÉSOLUTION AG-014-0017

Attendu la vacance au poste de président;

attendu qu'il n'y a qu'une seule candidature ;

sur proposition de Jacques Massé, avec l'appui de Yvon Pépin, il est résolu : d'élire Thérèse Leduc à la présidence de la Fédération pour un mandat de deux ans.

Adoptée à l'unanimité / Élu(e) par acclamation

RÉSOLUTION AG-014-0018

Attendu la vacance au poste de vice-président au secrétariat de la Fédération ;

attendu qu'il n'y a qu'une seule candidature ;

sur proposition de Francine David, avec l'appui de Marielle Cantin, il est résolu : d'élire Jacques-André Lequin à la vice-présidence au secrétariat de la Fédération pour un mandat de deux ans.

Adoptée à l'unanimité / Élu(e) par acclamation

15. Varia

Communication à la FRUQ des noms et des coordonnées des présidents (es) des associations Affiliées

La présidente demande que l'on communique au vice-président au secrétariat de la FRUQ, les noms et les coordonnées des présidents (es) des associations affiliées dès qu'il y a changement au niveau de la direction de chaque association.

16. Levée de l'assemblée

Résolution AG-013-0019

Sur proposition de Thérèse Leduc, avec l'appui de Pierre Laplante, il est résolu de lever l'assemblée à 11h30.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente
Thérèse Leduc

Le secrétaire
Jacques-André Lequin